

Société de Chant de la Ville d'Estavayer-le-Lac

Procès-verbal de l'assemblée générale du jeudi 10 octobre 2019 tenue au Buffet de la Gare à Estavayer-le-Lac

Il est 19h.15 quand le président, Jean-Luc Sapin, déclare ouverte l'assemblée générale en souhaitant la cordiale bienvenue aux 39 membres présents ; il salue en particulier la marraine Mme Thérèse Meyer-Kaelin, le responsable du site internet de la société Monsieur Roger Ansermet, ainsi que Monsieur Henri Dubey représentant le journal Le Républicain. Plusieurs personnes se sont excusées ; il s'agit de MM. Dominique Pythoud, Hilaire Marmy et Paul Galley pour les membres actifs, MM. Jean-Marie Rey et Michel Waeber pour les membres d'honneur, ainsi que le Conseil communal d'Estavayer-le-Lac et le journal La Broye.

La convocation a été remise en main propre ou envoyée aux membres de la société le 19 septembre 2019, soit dans le délai prévu par les statuts. Les points de l'ordre du jour ne font l'objet d'aucune remarque ou objection, ni de souhait de modification. L'assemblée peut donc valablement délibérer selon le tractanda ci-après :

1. Salutations et ouverture de l'assemblée
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 octobre 2018 et approbation
4. Présentation des comptes de l'exercice 2018 – 2019
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes de l'exercice
7. Présentation du budget de l'exercice 2019 – 2020
8. Cotisations
9. Rapport du Président
10. Rapport du Directeur
11. Admissions et démissions
12. Statistiques des présences
13. Divers et propositions individuelles.

Une liste des présences circule au niveau des tables et les membres présents sont priés de bien vouloir la signer pour justifier leur présence.

Avant de débiter le point 2 du tractanda, le président rend hommage à notre chanteur et ami Jean-Baptiste Lambert récemment décédé ; il a également une pensée pour les membres de la société qui ont perdu un proche durant cette année musicale ; l'assemblée respecte une minute de silence.

2 - Nomination de deux scrutateurs

Deux scrutateurs sont désignés par le président, à savoir Tarcitius Godel et Serge Marguet qui acceptent leur mandat.

3 - Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 octobre 2018 et approbation

Comme décidé lors de la répétition du 19 septembre dernier, le procès-verbal n'est pas lu ; il a été envoyé préalablement par courriel ou remis à chaque membre.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4 - Présentation des comptes de l'exercice 2018 – 2019

Le caissier Christian Emery présente les comptes en question.

En résumé, les charges se sont élevées à CHF 55'156.08 et les recettes à CHF 49'979.90, d'où un déficit de CHF 5'176.18. Il est à relever qu'au niveau des dépenses, la réception de la chorale de Muzillac a coûté CHF 13'266.45 et que durant cette période, la société a dû honorer le salaire de l'ancien directeur Thierry Dagon et ceci conformément au contrat, soit jusqu'en juin 2019. Par contre, une bonne nouvelle dans les recettes: l'action vente de vins a connu un réel succès puisqu'elle a rapporté CHF 22'634.20.

Il est rappelé que le budget prévoyait un déficit annuel de l'ordre de CHF 18'000.00.

Au niveau du bilan, la fortune de la société recule également de CHF 5'176.18 ; elle se monte au 30 juin 2019 à CHF 79'940.19.

Quelques membres questionnent le caissier sur certains postes des comptes. Les réponses fournies aussi bien par le caissier que par le président ont satisfait les différents intervenants.

5 - Rapport des vérificateurs des comptes

Paul Bourqui et Walter Niggli ont contrôlé les comptes de l'exercice sous revue. Walter donne lecture du rapport en résultant et propose d'accepter les comptes tels qu'ils ont été présentés, et d'en donner décharge au comité et au caissier. Il remercie Christian Emery pour sa précision, ses compétences et sa disponibilité.

6 - Approbation des comptes de l'exercice 2018 – 2019

Le président met au vote les comptes de l'exercice ; ils sont acceptés à l'unanimité et Christian est remercié pour son travail.

7 - Présentation du budget de l'exercice 2019 – 2020

C'est à nouveau Christian Emery qui présente et commente le budget concocté.

Les recettes prévues se chiffrent à CHF 34'356.10 et les dépenses à CHF 34'335.00, d'où un léger bénéfice de CHF 21.10.

L'approbation de ce budget est effectuée à main levée et à l'unanimité.

8 - Cotisations 2019 – 2020

Au vu de la situation financière actuelle de la société, le comité propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.00.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans commentaire.

9 - Rapport du Président

En préambule, le président rappelle le défi qui se présentait au nouveau comité suite à l'assemblée générale d'octobre 2018 ; il a pu être relevé grâce notamment aux connaissances et compétences du directeur Jean-Marie Kolly, ce qui a permis aussi de retrouver une stabilité et une confiance au niveau du chœur. Il joint à ce succès notre sous-directeur et directeur intérim Michel Pury pour sa disponibilité et aussi ses compétences.

Au début de l'année musicale, le comité s'était fixé plusieurs objectifs :

- retrouver une stabilité et une confiance au niveau du chœur ;
- retrouver du plaisir à chanter et une camaraderie entre les membres ;
- recruter de nouveaux membres afin d'étoffer les registres ;
- accueillir les 'Bretons' du chœur Mosaïque.

Au fil du temps et des répétitions, on a pu constater que le courant passait entre le directeur et les choristes, une grande confiance s'est installée et un esprit de camaraderie s'est à nouveau créé au sein du chœur. Deux nouvelles arrivées, Philippe Quartenoud et Paul Galley ont apporté de la fraîcheur dans les différents registres, sans oublier le renfort temporaire de Philippe Jacquiard.

Lors de notre concert annuel d'avril 2019, l'accueil de la chorale bretonne Mosaïque fut également un réel succès ; à cette occasion, une commission composée de Messieurs Louis Duc, Gaby Grandgirard, Gérald Caboussat, Walter Niggli et Jacky Marguet a été constituée permettant ainsi une organisation parfaite de cette réception. Des remerciements sont formulés à l'égard de cette commission ainsi qu'aux membres et amis qui ont accueilli des membres de la chorale.

Le concert annuel d'avril 2019 était également un défi pour le comité. Les prestations à fournir par le chœur prenaient quelques mouvements de stress, notamment le par cœur, la justesse et l'interprétation des différentes pièces ; il y avait aussi lieu d'organiser la logistique, le sponsoring, le plan de travail, etc.. Un grand merci est adressé au directeur et au sous-directeur pour l'excellent travail de fond ainsi qu'aux choristes pour leur assiduité aux répétitions, leur disponibilité et leur engagement. Le concert 2019 fut un succès.

Pour pallier aux frais exceptionnels de l'année musicale, notamment la venue des Bretons et le salaire contractuel de l'ancien directeur Thierry Dagon, le comité a décidé de mettre en place une action de vente de vins. Trois membres de la société soit Jean-Baptiste Lambert, Daniel Ansermet et Conrad Vésey, ont accepté d'organiser cette action dans un temps record. Cette action a connu un vif succès puisque le résultat final atteint la somme de CHF 22'634.20. Des remerciements sont adressés à ces trois dévoués membres.

Le calendrier de l'année musicale accordait enfin un peu de répit à tout le monde, sauf pour le comité puisqu'une nouvelle prestation se présentait à lui : l'organisation de la broche d'été de la société. Cette journée fut une réussite totale tant au point de la météo que de l'animation ; une bonne ambiance et un esprit convivial y régna toute la journée.

Au calendrier est inscrit aussi les manifestations extra chant comme le marché staviacois et la brocante. Ces quatre journées furent un succès tant au niveau de l'organisation qu'au niveau comptable. Des remerciements sont adressés à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces manifestations. Par contre, il y a lieu de relever l'absence de quelques membres qui ne jouent pas le jeu lors de ces manifestations ; pour que l'organisation soit parfaite, nous avons besoin de tous les membres de la société.

Au terme de son rapport, le président tient à décerner des étoiles aux personnes et groupes ci-après :

- au directeur Jean-Marie Kolly pour son travail inlassable, sa ténacité, son exigence et son dynamisme ;
- au sous-directeur Michel Pury pour son talent, ses compétences, sa disponibilité et sa bonne humeur ;
- aux collègues du comité pour le travail tout au long de l'année où il règne une excellente ambiance durant les séances ;
- à la commission de musique ;
- à la commission de recrutement dont il n'est pas toujours évident de trouver de nouveaux choristes ;
- aux deux bibliothécaires ;
- au porte-drapeau et son remplaçant et leurs accompagnants ;
- à Philippe Dougoud pour la présentation des pièces lors de nos différents concerts ;
- à Monsieur Roger Ansermet qui s'occupe du site internet de la société ;
- à la paroisse St-Laurent pour la mise à disposition du dépôt de la Rue du Musée ;
- à la commune d'Estavayer pour la mise à disposition de la salle de répétition et pour son soutien financier ;
- à notre marraine Mme Thérèse Meyer-Kaelin et aux président et membres d'honneur pour leur soutien ;
- à tous les choristes pour leur engagement, leur disponibilité, leur sérieux et leur confiance témoignée tout au long de l'année aux deux directeurs et au comité ;
- aux épouses et compagnes qui apportent leur contribution chaque fois que les situations l'exigent.

Le président Jean-Luc Sapin souhaite enfin une longue vie à la Société de Chant de la Ville d'Estavayer-le-Lac.

10 - Rapport du Directeur

'Au nom du chœur, du chant et du bel esprit'

C'est dans ces termes que le directeur débute son rapport en formulant des remerciements à tous les chanteurs et aux personnes ayant un engagement particulier au sein de la société. La comparaison ne lui étant pas possible avec l'année musicale précédente, il se plaît à relever l'ambiance qui règne dans le chœur, l'assiduité aux répétitions, et aussi la capacité d'organiser des manifestations extra musicales. L'aptitude du chœur à travailler sur une plus courte période sera testée cette saison puisque l'étude du programme du concert d'avril 2020 commencera dans le courant de décembre prochain.

La capacité de lecture, la capacité expressive et artistique ainsi que la voix et sa qualité sont des domaines essentiels à améliorer, même si une évolution positive est déjà au rendez-vous.

Il relève les difficultés pour certains chanteurs à comprendre le plan de travail qu'il élabore en précisant que le temps fera son effet. Il constate aussi que le début des répétitions est parfois entaché par le problème de la porte d'entrée du bâtiment et demande aux personnes concernées un peu de patience avant de partir ; une solution technique à ce petit problème devra être trouvée.

Plusieurs points lui semblent freiner l'évolution du chœur ; le Chant de Ville a besoin d'une mise à jour, une update dans le jargon informatique, à savoir :

- revoir le costume
- le nom du chœur
- le répertoire.

Le recrutement de nouveaux chanteurs a porté de beaux fruits ; il remercie Maurice Bourqui, Christian Kolly et Claude Berger pour leur arrivée. La recherche doit se poursuivre en mettant l'accent sur des plus jeunes afin qu'ils puissent vieillir comme chanteurs, revêtus de la belle expérience des anciens.

Il rappelle que dans un avenir proche, la société participera au concert le 16 novembre à Surpierre, le 7 décembre à la Saint-Nicolas à Fribourg et le lendemain au concert de l'Avent à Estavayer-le-Lac.

Dans les projets pour 2020, il rappelle notre concert annuel du 26 avril 2020 et le festival FIFI à Corcelles-près-Payerne le 13 juin 2020 (Philippe Jacquiard). Il propose aussi que la société organise un voyage à Vienne dans le cadre des concerts de l'Avent.

Le directeur soumet un petit questionnaire 'intime' dont nul besoin de répondre à haute voix mais simplement dans le fort intérieur de chacun :

- je travaille dès la réception de la partition ;
- je lis le texte ;
- je déchiffre la musique ou du moins j'essaie, sans refermer la partition sous prétexte que je ne sais pas lire ;
- je me mets en contact avec une tierce personne qui peut m'aider ;
- j'accède aux fichiers sur internet afin d'entendre ma voix ;
- je ne manque pas les répétitions ;
- j'organise mes vacances ou mes hobbies en fonction du chœur, dans la mesure du possible.

N'oublions jamais que chacun souhaite le bien du Chant de Ville, que nul n'a pour but de déranger la bonne marche de la vie sociétale et que, lorsque quelque chose ne nous plaît pas c'est dû au fait que nous sommes tous différents.

Que vive le Chant de Ville dans son bel écrin broyard !

C'est dans ces termes que le directeur Jean-Marie Kolly clôt son rapport.

11 - Admissions - Démissions

Au chapitre des admissions, l'on enregistre l'arrivée de six nouveaux membres. Il s'agit de

- | | |
|---|---|
| -Philippe Quartenoud, basse | -Maurice Bourqui, 1 ^{er} ténor |
| -Daniel Duc, 2 ^{ème} ténor | -Claude Berger, 1 ^{er} ténor |
| -Christian Kolly, 1 ^{er} ténor | -Paul Galley, 1 ^{er} ténor |

Ces nouveaux membres sont acclamés.

Cinq membres ont quitté la société, soit :

- | | |
|------------------|-----------------|
| -Bernard Gmür | -Benoît Jullien |
| -David Bénédicte | -Olippe Roulin |
| -Bernard Lambert | |

Les lettres de démission de ces cinq membres ont été lues lors des répétitions.

12 - Statistique des présences

Deux membres n'ont manqué aucune répétition durant l'année musicale ; il s'agit de d'Edmond Ducret et Michel Berchier qui reçoivent la récompense traditionnelle sous forme de deux bouteilles de vin.

Par la même occasion, des attentions sous forme de bouteilles de vins sont remises aux membres ayant une fonction particulière au sein de la société.

13 - Divers et propositions individuelles

Suite au décès de Jean-Baptiste Lambert, il y a lieu de nommer un nouveau vérificateur des comptes. Philippe Quartenoud accepte ce rôle. La commission de vérification se compose désormais de Paul Bourqui - Walter Niggi - Philippe Quartenoud suppléant.

Le président donne quelques informations sur l'organisation du concert de l'Avent du 8 décembre prochain à la Collégiale St-Laurent.

Il est rappelé le programme des différentes prestations connues de l'année musicale 2019-2020 :

- 16 novembre 2019 -concert à Surpierre
- 7 décembre 2019 -concert de la St-Nicolas à Fribourg
- 8 décembre 2019 -concert de l'Avent à la Collégiale à Estavayer-le-Lac
- 27 décembre 2019 -loto à la Prillaz à Estavayer-le-Lac
- 26 avril 2020 -concert annuel à la Prillaz à Estavayer-le-Lac

Pour notre concert d'avril 2020 dont le thème sera 'La femme est l'avenir de l'homme', l'accordéoniste Christelle Sautaux accompagnera le chœur pour certaines pièces ; il n'est pas prévu d'inviter un chœur pour la deuxième partie, la participation éventuelle d'une chorale d'enfants étant à l'étude.

Jean-Paul Hadorn rappelle que nous devrions participer au concert du chœur d'hommes de Dombresson, ceci afin de lui rendre l'appareil puisqu'il est venu à notre concert récemment. Il lui est répondu que des contacts sont en cours entre les deux présidents.

Claude Berger propose d'établir un lien entre le site de la société et celui d'apprentissage de nos voix. Il souhaite également que lors des répétitions par registre, la voix concernée soit enregistrée et mise ensuite sur le site. Il lui est répondu que plusieurs membres enregistrent leur voix par leurs propres moyens.

Philippe Dougoud constate que nos costumes qui sont âgés de 10 ans sont en très bon état ; par contre, ce sont les choristes qui ont pris quelque peu de l'embonpoint. Dans un avenir assez proche, il y aura lieu de prévoir un changement de costumes ; cette idée est soutenue par plusieurs membres dont le directeur.

Une visite des remparts de Fribourg comme sortie du chœur est proposée par Gérald Caboussat ; elle pourrait se faire dans le courant de l'année prochaine.

Serge Marguet félicite et remercie le comité pour le travail accompli ; il a retrouvé du plaisir à chanter. Il relève également la bonne camaraderie qui règne à nouveau au sein de la société.

Raoul Vorlet est satisfait de la tournure qu'a prise la société depuis une année grâce aux compétences du directeur et de l'engagement du comité. Il constate cependant un manque d'effort de la part de certains chanteurs, notamment chez les 1^{er} ténors, dans l'étude individuelle des pièces et de la mémorisation. Il demande de trouver une solution pour les personnes qui ne possèdent pas un ordinateur. Le directeur rappelle que le site

d'apprentissage de la voix est accessible par smartphone et qu'il a aussi la possibilité de faire graver un CD par un connaisseur d'internet.

Notre marraine, Thérèse Meyer-Kaelin, nous dit tout le plaisir qu'elle a d'être avec nous, ses filleuls. Elle nous félicite pour la qualité de nos dernières prestations, surtout lors de notre concert d'avril 2019 avec le chœur Mosaïque. Elle relève également l'engagement des membres de la société lors des manifestations extra musicales telles que le marché, la brocante et l'action vente de vins. Elle nous dit aussi l'émotion qu'elle a ressentie lors des adieux à notre ami Jean-Baptiste. Des paroles d'encouragement nous sont adressées pour la saison à venir.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée à 21h.00.

Il remercie toutes les personnes présentes pour leur active participation et invite ensuite toute l'assemblée à partager la collation qui sera servie par la famille Guex.

Estavayer-le-Lac, le 18 octobre 2019

Jean-Pierre Baechler, secrétaire